



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Adam **Mulawarman Tugio** (Indonésie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004.
2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session et de la renvoyer à toutes les grandes commissions uniquement pour que celles-ci examinent leurs programmes de travail provisoires respectifs pour 2008 et prennent une décision à ce sujet.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 28^e séance, le 19 novembre (A/C.6/62/SR.28).

II. Examen du projet de décision A/C.6/62/L.21

4. À la 28^e séance, le 19 novembre, le Président a présenté un projet de décision concernant le programme de travail provisoire pour la soixante-troisième session de l'Assemblée générale proposé par le Bureau (A/C.6/62/L.21).
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.6/62/L.21 (voir par. 7).
6. Avant l'adoption du projet de décision, les représentants des États dont les noms suivent ont fait des déclarations pour expliquer leur position : République dominicaine (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe de Rio), Ouganda, Égypte, Trinité-et-Tobago (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté des Caraïbes), Nouvelle-Zélande, Sierra Leone, Portugal (au nom des



États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), El Salvador, République démocratique du Congo (au nom du Groupe des États d'Afrique) et Maroc (voir A/C.6/62/SR.28).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale note que la Sixième Commission a décidé d'adopter, pour la soixante-troisième session, le programme de travail provisoire suivant proposé par le Bureau.

Programme de travail provisoire

6 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
6 octobre et 5 novembre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
8, 9 et 24 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
10, 13 et 24 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission
13 et 14 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
16 octobre	Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
17 octobre	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
20 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session
21 octobre	Nationalité des personnes physiques et succession d'États
22 et 23 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
27 octobre- 4 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session
14 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
7 et 15 octobre et 6 et 7 novembre	Journées réservées